



## URBANISME

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont A.S.B.L. CHU UCL NAMUR Site Godinne demeurant Avenue Docteur Gaston Thérasse 1 à 5530 Godinne.

Le terrain concerné est situé **Av. Dr-Gaston-Thérasse, 1 à 5530 Godinne** et cadastré **division 4, section C n°63B, 63C**.

Le projet est de type : **Pose de panneaux photovoltaïques au sol, modification du relief du sol et construction d'une cabine haute tension**, et présente les caractéristiques suivantes :

Art. D.IV.40 du CoDT : " [...] Les demandes impliquant une ou plusieurs dérogations au plan de secteur [...] sont soumises à enquête publique."

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR du lundi au vendredi, de 8h à 12h, le mercredi également de 13h à 16h et au service Accueil le samedi de 10h à 12h.

**L'enquête publique est ouverte le 23/11/2022 et clôturée le 07/12/2022.**

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR ;
- par télécopie au numéro : 082/610.311.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@yvoir.be](mailto:urbanisme@yvoir.be)
- remises au service Urbanisme dont le bureau se trouve rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : « réclamation dossier PU-2022-080 ».

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Administration Communale, dans la salle du Collège, rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR, le 07 décembre 2022 à 15h à l'Hôtel de Ville.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est Mr Carl-Eric BERGEMANN dont le bureau se trouve à Administration communale, service Urbanisme, rue de l'Hôtel de Ville, 1 – 5530 YVOIR.

A Yvoir, le 09 novembre 2022

La Directrice générale,

Joëlle LECOCQ



Le Bourgmestre

Patrick EVRARD